



# Privi'Loc

Club priviléges

Le Club des locataires privilégiés  
de Haute-Savoie HABITAT



## PRÉSENTATION DU CLUB

Toujours plus proche de vous, Haute-Savoie HABITAT vous accompagne dans l'amélioration de votre cadre de vie au quotidien, en impactant positivement votre budget.

Le **Club Privi'Loc** vise d'une part à promouvoir votre investissement dans la vie collective de votre immeuble et, d'autre part, à vous proposer des avantages commerciaux chez vos commerçants de proximité et vos producteurs locaux.

Adhérez au **Club Privi'Loc**  
devenez un locataire privilégié et bénéficiez...



**Privi'Loc**

Club priviléges



### AVANTAGES COMMERCIAUX

Avec la cartenumérique **Privi'Loc**, vous bénéficiez de nombreux **AVANTAGES COMMERCIAUX** chez vos commerçants de proximité et vos producteurs locaux.

### SYSTEME DE POINTS

En tant que membre du **Club Privi'Loc**, **votre investissement est récompensé**.

Soyez un locataire « **ACTIF** » et cumulez des **POINTS** que vous pourrez utiliser pour bénéficier des **PRESTATIONS** proposées par Haute-Savoie HABITAT ou pour **REDUIRE** votre facture de **LOYER** !

# SYSTEME DE POINTS

Grâce au *Club Priv'Loc*, vous cumulez des points toute l'année !

Pour chaque investissement **LOC'ACTIF**, vous recevez des **POINTS**. Ces points sont crédités sur votre compte points personnel. Vous pouvez utiliser tout ou partie de vos points pour bénéficier des **PRESTATIONS** que nous vous proposons. Vous pouvez également les utiliser pour réduire votre facture de loyer ou les utiliser pour cofinancer des actions collectives (ex : planter un arbre au sein d'une résidence).

Consultez votre compte *Priv'Loc* en vous connectant à votre espace client locataire sur : [www.hautsavoiehabitat.fr](http://www.hautsavoiehabitat.fr)

# CUMULEZ DES POINTS

LOC'ACTIF	POINTS CREDITES
Première adhésion au Club (en ligne uniquement)	80 pts
Parrainage d'un nouvel adhérent	100 pts
Parrainé par un nouvel adhérent lors de l'inscription	20 pts
Paiement par prélèvement	5 pts/mois
Facture dématérialisée	5 pts/mois
Locataire chez nous depuis 20 ans et +	5 pts/mois
Locataire référent	5 pts/mois
Participation à une réunion de locataires référents	50 pts/réunion
Mutation interne dans le cadre de la bourse d'échange (si + grand ou + petit)	500 pts
Implication et participation lors d'un évènement ponctuel (fête de quartier, vide-greniers, nettoyage de quartier...)	50 à 200 pts
Implication et participation dans une action collective hebdomadaire à long terme (par exemple : paniers solidaires)	600 pts/semestre
Locataire responsable d'une action collective (cours de français, couture atelier cuisine...)	225 à 900 pts/semestre
Implication dans une action collective solidaire aux côtés d'un partenaire de Haute-Savoie HABITAT	Montant variable selon l'implication
Locataire responsable du compost	150 pts/semestre
Locataire amenant un nouveau commerce partenaire Priviloc répondant aux critères du club	300 pts/commerce
Réponse à une enquête panel	10 pts/enquête
Service rendu - boîtage ou affichage	10 pts/montée
Aide à l'amélioration de la qualité de service	20 pts
Intérêt acquis au cours de l'année précédente	Taux du Livret A

# PROFITEZ DES PRESTATIONS

PRESTATIONS TECHNIQUES	POINTS DEBITES
Plaque boîte aux lettres	60 pts
Remplacement badge d'accès (perdu ou cassé)	150 pts
Remplacement télécommande de garage (perdue ou cassée)	500 pts
Double ou remplacement clé partie communes	115 pts
Remplacement prise ou interrupteur	550 pts
Remplacement poignée de porte	550 pts
Remplacement manivelle ou sangle de volet roulant	480 pts
Remplacement serrure intérieure	340 pts
Remplacement meuble sous évier « sous réserve de vérification de l'absence d'amiante »	3400 pts
Débarrassage encombrants (prix au mètre cube) 1 m cube = 1 machine à laver	200 pts
Nettoyage des vitres accessibles (intérieur et extérieur) (cliquer pour dérouler les options par typologie de logement) :	
Logement T1	435 pts
Logement T2	580 pts
Logement T3	725 pts
Logement T4	1015 pts
Logement T5	1160 pts
Peinture murs	
<i>==&gt; Avant de commander, vérifiez bien votre solde Privi'loc !</i>	
<i>Si le montant disponible est insuffisant pour couvrir la surface de votre pièce, la différence reste à votre charge. Pensez à mesurer précisément la surface avant toute demande.</i>	
<i>Pensez à bien libérer l'espace à peindre !</i>	
<i>=&gt; Un devis vous sera envoyé pour confirmer le prix final.</i>	

## PRESTATIONS TECHNIQUES

## POINTS DEBITES

### Peinture plafonds (entre 3 et 200 m<sup>2</sup>)

=> Avant de commander, vérifiez bien votre solde Privi'loc !

Si le montant disponible est insuffisant pour couvrir la surface de votre pièce, la différence reste à votre charge. Pensez à mesurer précisément la surface avant toute demande.

=> Un devis vous sera envoyé pour confirmer le prix final.

190 pts/m<sup>2</sup>

### Remplacement sol PVC : prix au M2

=> Avant de commander, vérifiez bien votre solde Privi'loc !

Si le montant disponible est insuffisant pour couvrir la surface de votre pièce, la différence reste à votre charge. Pensez à mesurer précisément la surface avant toute demande.

545 pts/m<sup>2</sup>

=> Un devis vous sera envoyé pour confirmer le prix final.

### Nettoyage approfondi du sol

=> Avant de commander, vérifiez bien votre solde Privi'loc !

Si le montant disponible est insuffisant pour couvrir la surface de votre pièce, la différence reste à votre charge. Pensez à mesurer précisément la surface avant toute demande.

60 pts/m<sup>2</sup>

=> Un devis vous sera envoyé pour confirmer le prix final.

### Nettoyage approfondi + Mise en cire du sol

=> Avant de commander, vérifiez bien votre solde Privi'loc !

Si le montant disponible est insuffisant pour couvrir la surface de votre pièce, la différence reste à votre charge. Pensez à mesurer précisément la surface avant toute demande.

80 pts/m<sup>2</sup>

=> Un devis vous sera envoyé pour confirmer le prix final.

## ACTIONS BIODIVERSITE

Planter un arbre en Haute-Savoie pour « verdir demain »

Participation à la plantation d'un arbre pour « verdir demain »

Plantation d'un arbuste fruitier pour « verdir demain »

Plantation de fleurs à bulbes (1m<sup>2</sup>) si possible au plus près de votre résidence pour « verdir demain »

## POINTS DEBITES

800 pts

100 à 700 pts

500 pts

200 pts

Pour tout don de points Privil'loc « Biodiversité », Haute-Savoie HABITAT s'engage à abonder à hauteur du don.

## AUTRES SERVICES

Location gros matériel de bricolage / jardinage

Location petit matériel de bricolage / jardinage

Location matériel conciergerie

Consommation d'un service d'un partenaire Haute-Savoie HABITAT au sein d'une conciergerie Habitaz Services ou d'un accueil Haute-Savoie HABITAT

Paiement d'une partie de la facture de loyer

## POINTS DEBITES

70 pts

30 pts

Selon le matériel

Tarif variable selon le service consommé

0.10 euros par point

## PAIEMENT DE LA FACTURE DE LOYER

- Remise sur la facture de loyer du mois suivant\*\*

\*\* Voir les conditions d'utilisation.

## VALEUR DU POINT

0,10 €

# ADHÉREZ AU Club Privil'Loc DEVENEZ UN LOCATAIRE PRIVILÉGIÉ.

Vous aussi adhérez au  
Club Privil'Loc pour 8€ par an  
et faites des économies !

## AVANTAGES COMMERCIAUX

Avec la carte Privil'Loc,  
vous bénéficiez de  
nombreux  
**AVANTAGES** chez  
vos commerçants  
de proximité et vos  
producteurs locaux.

## SYSTÈME DE POINTS

En tant que membre  
du Club Privil'Loc,  
votre investissement est  
récompensé.

Soyez un **LOCATAIRE ACTIF**  
et cumulez des **POINTS** que  
vous pourrez utiliser pour  
bénéficier de **PRESTATIONS**  
proposées par Haute-  
Savoie HABITAT ou pour  
**REDUIRE** votre facture  
de **LOYER** !



# INSCRIVEZ-VOUS VITE !

=> [www.hutesavoiehabitat.fr](http://www.hutesavoiehabitat.fr) (Votre espace client locataire myAPPLILOC)  
=> [contact@oph74.fr](mailto:contact@oph74.fr)

## AVANTAGES COMMERCIAUX

Notre objectif est de vous permettre de bénéficier d'**AVANTAGES COMMERCIAUX** chez vos commerçants de proximité et vos producteurs locaux.

Le réseau de commerçants *Privi'Loc* vise à favoriser le tissu économique local et la consommation responsable. Il est donc **exclusivement composé de commerces de proximité et de producteurs locaux**.

Pour bénéficier de ces avantages commerciaux, il vous suffit d'adhérer au *Club Privi'Loc*.

La liste des commerces partenaires est en cours de constitution et disponible sur notre site internet : [www.hautesavoiehabitat.fr](http://www.hautesavoiehabitat.fr)

### CARTE NUMÉRIQUE PRIVI'LOC

Pour bénéficier des avantages commerciaux du *Club Privi'Loc*, il vous suffit de présenter votre carte numérique *Privi'Loc* disponible dans votre application mobile *myAPPILOC*.

# CONDITIONS D'UTILISATION

## CREDIT DE POINTS

### Catégorie Loc'Actifs

**- Locataire référent** : le rôle du locataire référent est de rencontrer, d'écouter et de mettre en place une relation de confiance, permettant des échanges conviviaux entre les locataires. Il fait remonter des informations au bailleur et est en capacité de renseigner les locataires sur les projets auxquels il est associé. Il est consulté sur des projets portés par le bailleur. Il est force de proposition et il complète l'information donnée aux autres locataires.

Seuls les locataires officiellement identifiés comme référents par Haute-Savoie HABITAT seront crédités. Ce statut est reconnu aux locataires ayant remis à Haute-Savoie HABITAT un exemplaire signé de la Charte du locataire référent.

**- Loc'abeille** : les locataires abeilles sont identifiés et reconnus par Haute-Savoie HABITAT comme étant des porteurs de projets à l'échelle de leur résidence ou de leur quartier. Ils peuvent être amenés à utiliser les conciergeries Habitaz services.

**- Participation à un évènement de quartier ou implication dans un projet porté par Haute-Savoie HABITAT** : les points seront attribués pour la globalité du projet. La fourchette de points attribués variera selon le degré d'investissement de l'adhérent dans le projet. Cette attribution sera basée sur une grille d'évaluation prédefinie consultable à la demande.

**- Réponse à une enquête de satisfaction** : seules les enquêtes non anonymes donneront lieu à un crédit de points. Le nombre de points attribués variera selon la nature et la longueur de l'enquête. Il sera précisé au lancement de chaque enquête. En fonction de l'objet des enquêtes, ces dernières ne sont pas nécessairement adressées à tous les locataires, Haute-Savoie HABITAT se réservant le droit de choisir parmi eux un panel représentatif.

**- Boitage, affichage, relevés** : toute demande de locataire pour réaliser un de ces services sera soumise à validation du territoire. Un rendez-vous sera systématiquement prévu avec un Responsable de sites pour définir les modalités d'organisation. Un document d'engagement sera signé pour les formaliser. Le crédit des points se fera

après réalisation des tâches concernées. En cas de défaut de réalisation, le crédit de points sera stoppé et l'engagement sera considéré comme caduque.

## Catégorie bonnes pratiques

**- Adhésion :** le crédit de points se fera le mois suivant la réception par Haute-Savoie HABITAT du contrat d'adhésion signé.

### **- Paiement par prélèvement automatique :**

- Si l'adhérent est déjà en prélèvement au moment de son adhésion au Club, les points seront crédités chaque mois à compter du mois suivant l'adhésion.

- Si l'adhérent passe au prélèvement automatique après avoir adhéré au Club, le crédit de points sera effectif chaque mois à compter du mois suivant le 1<sup>er</sup> prélèvement.

Tout rejet de prélèvement entraîne une suspension du crédit de points pour le mois concerné.

### **- Facture dématérialisée :**

- Si l'adhérent est déjà en facture dématérialisée au moment de son adhésion au Club, les points seront crédités chaque mois à compter du mois suivant l'adhésion.

- Si l'adhérent passe aux factures dématérialisées après avoir adhéré au Club, le crédit de points sera effectif chaque mois à compter du mois suivant le 1<sup>er</sup> envoi par mail de la facture.

**- Mutation :** toutes les mutations internes à Haute-Savoie HABITAT généreront un crédit de points. Ce dernier se réalisera le mois suivant la date de signature du nouveau bail.

**- Ancienneté :** tous les adhérents locataires de Haute-Savoie HABITAT depuis 20 ans et plus sans interruption bénéficieront d'un crédit de points mensuel. La date prise en compte pour le calcul de l'ancienneté est la date du 1<sup>er</sup> contrat de bail signé avec Haute-Savoie HABITAT.

- Si l'adhérent est locataire depuis 20 ans ou plus au moment de son adhésion au Club, les points seront crédités chaque mois à compter du mois suivant l'adhésion.

- Si l'adhérent est locataire depuis 20 ans ou plus après avoir adhéré au Club, le crédit de points sera effectif chaque mois à compter du mois anniversaire des 20 ans.

# DEBIT DE POINTS

## Réalisation de prestations par Haute-Savoie HABITAT

### Conditions générales de réalisation des travaux :

- Le choix de l'intervenant pour réaliser les travaux appartient à Haute-Savoie HABITAT.
- Le choix de la qualité des matériaux et le choix du fournisseur appartiennent à Haute-Savoie HABITAT.
- Le nombre de points à débiter pour réaliser la prestation est défini par Haute-Savoie HABITAT en amont de la commande de la prestation.
- La commande de la prestation est réalisée par Haute-Savoie HABITAT et est soumise à l'accord du locataire sur le nombre de point qui lui seront débités.
- Le débit des points se fera à la commande des travaux.
- Le locataire s'engage à être présent à son domicile en date et heure prévues pour l'intervention.
- Toute commande fera l'objet d'un document contractuel signé par le locataire en amont de la commande des travaux par Haute-Savoie HABITAT.
- Le délai d'intervention pour la réalisation des travaux sera vu au cas par cas mais ne dépassera pas un maximum de 4 mois.
- Une partie de la prestation pourra être facturée au locataire si le nombre de points Privil'loc utilisé pour acheter ladite prestation ne couvre pas la totalité des dépenses engagées.

## Conditions particulières :

**- Peinture plafond :** la mise en peinture du plafond d'une pièce comprend la peinture de la totalité du plafond d'une même pièce. Les matériaux utilisés seront équivalents à ceux d'origine. Le choix des coloris est fait par le locataire dans l'échantillonnage proposé. Le locataire s'engage à débarrasser la pièce pour le jour de l'intervention.

**- Peinture murs :** la mise en peinture des murs comprend la peinture de l'intégralité des murs d'une même pièce ainsi que celle des portes, plinthes, radiateurs de ladite pièce en fonction du besoin. Les matériaux utilisés seront équivalents à ceux d'origine. Le choix des coloris est fait par le locataire dans l'échantillonnage proposé. Le locataire s'engage wà débarrasser la pièce pour le jour de l'intervention.

**- Remplacement d'un meuble sous évier :** le meuble de remplacement correspondra aux meubles standard posés dans les logements de Haute-Savoie HABITAT. Le meuble sera fourni par ce dernier sans possibilité de choix de la part du locataire.

**- Peinture pièce complète :** la mise en peinture d'une pièce comprend la peinture du plafond et de l'intégralité des murs d'une même pièce ainsi que celle des portes, plinthes, radiateurs de ladite pièce en fonction du besoin. Les matériaux utilisés seront équivalents à ceux d'origine. Le choix des coloris est fait par le locataire dans l'échantillonnage proposé. Le locataire s'engage à débarrasser la pièce pour le jour de l'intervention.

**- Changement d'un sol :** le remplacement d'un sol comprend l'intégralité du sol d'une même pièce. Le choix du revêtement est fait par le locataire dans l'échantillonnage proposé. Le locataire s'engage à débarrasser la pièce pour le jour de l'intervention.

## **- Remise commerciale :**

La règle de conversion des points en remise commerciale est moins avantageuse que l'utilisation des points par le choix d'une prestation.

Chaque point sera converti en une remise commerciale sur facture de loyer et de charges de 10 centimes d'euros.

L'adhérent peut demander l'utilisation de tout ou partie de ses points en remise commerciale à tout moment. La remise sera appliquée sur la facture du mois suivant la demande pour toute demande réceptionnée par Haute-Savoie HABITAT avant le 10 du mois. Elle sera appliquée à m+1 pour toute demande réceptionnée par Haute-Savoie HABITAT après le 10 du mois.

# COMMENT S'INSCRIRE ?

Devenez membre *Privi'Loc* et rejoignez le club des locataires privilégiés de Haute-Savoie HABITAT !

**Frais d'adhésion 8 €/an**

(immédiatement remboursés en points Privi'Loc)

## VOUS INSCRIRE



[www.hutesavoiehabitat.fr](http://www.hutesavoiehabitat.fr)

► Votre espace locataire myAPPILOC rubrique Privi'Loc



myAPPILOC (appli mobile)



[contact@oph74.fr](mailto:contact@oph74.fr)



## NOUS RENCONTRER

Pour connaître nos points d'accueil, consultez notre site ([www.hutesavoiehabitat.fr/Nos coordonnées](http://www.hutesavoiehabitat.fr/Nos coordonnées))

Téléchargez  
l'application



Retrouvez nous sur

